

# décrets et arrêtés

## MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

**Décret n° 95-2086 du 23 octobre 1995, portant publication de l'accord conclu à Buenos Aires le 17 juin 1992, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République d'Argentine, et relatif à la promotion et à la protection réciproques des investissements.**

Le Président de la République,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 92-88 du 6 octobre 1992, portant ratification de l'accord conclu à Buenos Aires le 17 juin 1992, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République d'Argentine, et relatif à la promotion et à la protection réciproques des investissements,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Décète :

Article premier. - Est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne, en annexe au présent décret, l'accord conclu à Buenos Aires le 17 juin 1992, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République d'Argentine, et relatif à la promotion et à la protection réciproques des investissements.

Art. 2. - Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 23 octobre 1995

**Zine El Abidine Ben Ali**